



12/12 0100000

Modification de l'éclairage public



12/12 0100000

L'équipe municipale portait dans son programme électoral sa volonté d'agir sur l'éclairage public en lien avec la transition écologique.

Cette volonté a été réaffirmée ces derniers mois par l'urgence climatique et l'évolution des coûts des énergies.

Dans le cadre de la transition écologique, nous avons déjà engagé des projets concrets : développement des liaisons douces avec la création de cheminement piétons (montée de la Roche en 2022), travaux d'efficacité énergétique dans les bâtiments communaux dont la salle Eysseric et la mairie en 2022 (isolation, thermostats), mais aussi dans nos pratiques (baisse des températures ambiantes sur les lieux de travail municipaux).

Dans le domaine du coût des énergies, différentes mesures significatives ont été prises par anticipation par l'équipe municipale depuis deux ans et demi. Elles portent entre autres sur la renégociation des contrats d'électricité et des contrats de gaz existants.

Cette démarche a permis, concernant le coût de l'électricité, d'en limiter l'augmentation (+ 50 %) quand d'autres collectivités subissent des hausses de plus de 150 %. Pour le gaz, c'est une réduction du prix de la tonne de près de 25 % et un blocage des prix pendant 2 ans.

Dans le cadre de la réduction des coûts énergétiques, mais aussi pour préserver la biodiversité, limiter les gaz à effet de serre et œuvrer à la réduction de la pollution lumineuse, nous engageons (à partir du mois de janvier) une démarche de réduction de l'éclairage public.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public. Cette réflexion a été menée avec l'appui du Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche (SDE 07).

Les actions envisagées portent sur 2 axes :

Amélioration de la qualité et des performances du parc de luminaires :

En effet, la vétusté de certaines installations est la cause de la surconsommation. La modernisation de l'éclairage public est le moyen de réduire nos consommations et nos frais de maintenance. C'est aussi, grâce à des dispositifs "intelligents" et à l'installation de lampes LED, le moyen de diminuer la pollution lumineuse. Cette modernisation est un chantier pluriannuel qui portera sur les 2 prochains exercices.

Extinction nocturne de l'éclairage public :

Cette démarche s'inscrit dans les heures de nuit lorsque l'activité humaine est fortement réduite, voire inexistante. L'équipement actuel permet d'ores et déjà de procéder à l'extinction nocturne sur l'ensemble de la commune, mais nécessite cependant quelques ajustements techniques.

C'est ce deuxième axe qui va être mis en œuvre dès le mois de janvier selon les modalités suivantes :

Extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune sur une tranche de 23 h 30 à 5 H 30.

Pour des mesures de sécurité sur le quartier du Buis d'Aps, la tranche horaire sera de 24 h (minuit) à 6 h.

(présence d'un restaurant, traversée de la D 107)

Ces horaires ont été déterminés pour préserver au mieux et en toute sécurité les déplacements des habitants.

Un délibération (n°2022/89) a été prise pour sa mise en application lors du Conseil municipal du 08 décembre 2022

Cette première mesure permettra d'envisager une **économie de plus de 6 000 €uros** (soit plus de 50 % de la consommation actuelle liée à l'éclairage public).

Les travaux d'amélioration de la qualité et des performances du parc de luminaires vont se dérouler au cours des deux prochaines années. Un programme d'investissement est budgété à hauteur de 20 000 € pour l'exercice comptable 2023.